

CLAUDIA CINELLI: EL ÁRTICO ANTE EL DERECHO DEL MAR CONTEMPORÁNEO

(Tirant Blanch, Valencia, 2012) 364 pp.

ISBN: 978-84-9004-918-1

REVIEWED BY LIZIANE PAIXÃO SILVA OLIVEIRA*

Abstract

Concerns about the changes in the Arctic environment has renewed discussions about the balance between the right of sovereignty of each country to exploit their own resources as they wish and the intention to promote environmental protection around the region. The book “El Ártico ante el Derecho del Mar contemporáneo” analyses these issues from a legal perspective. The purpose of this book is to identify the application of international norms, of co-existence and of cooperation rules in the Arctic.

Review

L'étude des questions politiques et juridiques relatives à l'état de la réglementation de l'Arctique sont, à l'heure actuelle, de la plus haute importance. La valeur économique de la région, dû à l'extension de ses ressources naturelles (gaz et huile¹), ajoutée à sa valeur environnementale pour l'ensemble de l'humanité, a attiré l'attention internationale sur l'Arctique et contribué à la naissance de conflits d'intérêts en ce qui concerne la démarcation des plates-formes continentales, le droit de passage, l'exploitation des fonds sous-marins et des zones de pêche.

Cette région, qui a déjà fait l'objet d'une réglementation, est régit par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 qui fixe la zone économique exclusive des Etats côtiers – Canada, Danemark, Etats-Unis, Norvège et Russie. Néanmoins, les Etats Unis

*Professor of Law Universidade Tiradenstes (UNIT), Aracaju-SE, Brazil and Faculdade Integrada Tiradentes (FITS), Maceió-AL, Brazil.

¹ Sur l'exploitation d'huile dans l'Arctique voir: Bederman, David J. *High Stakes in the High Arctic: Jurisdiction and Compensation for Oil Pollution from Offshore Operations in the Beaufort Sea*, Duke University School of Law, 1984.

n'ont pas ratifié ce texte. De plus, les peuples dits « arctiques » (Inuit, Sâmes, Évenks, parmi d'autres), ayant développé des modes de vie particuliers, occupent cette région et ont un rôle important à jouer en tant qu'acteurs du droit international dans les décisions et le destin de l'Arctique. À l'heure actuelle des changements climatiques une réflexion s'impose : comment faire de cette région une zone de développement durable ?

Le récent ouvrage de Claudia Cinelli, « *El Ártico ante el derecho del mar contemporáneo* » apparaît comme une contribution importante pour la compréhension de la réalité arctique, ou comme elle l'appelle « la question arctique », c'est-à-dire l'équilibre entre la satisfaction des intérêts particuliers et la préservation des intérêts communs.² L'auteure expose avec perspicacité et précision, à partir de données empiriques, politiques et juridiques, les problèmes juridiques et environnementaux auxquels la région doit faire face, tels que, par exemple, les changements géo-physiques qui provoquent le dégel, les disputes quant à la démarcation de l'espace maritime, les accords de coopération et de coexistence signés par les gouvernants des « pays arctiques ».³

Très clairement écrites et de facile compréhension même pour un lecteur profane, les 369 pages de l'ouvrage sont divisées en un chapitre d'introduction, présentant un panorama historique et mythologique de l'Arctique, puis deux autres parties présentent géographiquement et juridiquement cette région, formée en majeure partie par une zone maritime, avec de multiples ressources naturelles et un environnement sauvage. En 2008, la Commission Européenne, dans son communiqué « L'Union européenne et la région Arctique », a établi en tant qu'Arctique la zone comprenant l'Océan Arctique et le territoire des huit États arctiques (Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, Islande, Norvège, Russie et Suède) autour du Pôle Nord. Un autre aspect analysé par l'auteure est celui des droits souverains des États arctiques et la proposition de coopération pour la protection de l'écosystème en se fondant sur la Déclaration de Ilulissat (2008) et sur le Droit de la mer.

Après les commentaires préalables sur les principales caractéristiques physiques et juridiques de l'Arctique, la première partie de l'ouvrage étudie la coexistence entre les États riverains du Cercle Polaire Arctique. Dans cette partie, l'auteure se penche sur l'analyse détaillée de la souveraineté territoriale, aérienne et maritime des États-Unis, de la Norvège,

² Voir BERKMAN, P.A. *Self interests and common interests*, *YPL*, vol. I, 2009, p. 511-525. VEDRINE, C. *Ressources en Arctique et revendication étatiques de souveraineté*, *RGDPI*, vol. 113, n. 1, 2009, 147-158.

³ Voir NORDQUIST, M.H. et alii. *Changes in the Arctic environment and the law of the sea*. Martnus Nijhoff, 2010. BERGER, T.R. et alii. *The Arctic : choices for peace and security : proceedings of a public inquiry*. Seattle, U.S.A.: Gordon Soules Book Publishers, 1989.

du Canada, de la Russie et du Danemark sur les fondements du Droit international. Elle commente tout d'abord les jurisprudences de la CIJ, comme dans le cas "Île Hans (Tartapaluk)", le cas U.S. v. Escamilla, le cas du Plateau continental (Libye/Tunisie). Elle analyse ensuite l'intérêt des États de définir si les routes maritimes dans l'Arctique sont comprises comme étant des eaux intérieures, comme le prétendent la Russie et le Canada afin d'exercer leur souveraineté absolue, ou en tant que mer territoriale et que soit reconnue la liberté de navigation internationale par les routes de l'Arctique, comme le défendent les États-Unis. Il est certain que, selon la compréhension de l'auteure, la navigation transarctique (Passages Nord-Ouest et Nord-Est) réduit les distances entre les principaux ports. Un autre point important étudié dans les détails est celui des limites des plateaux continentaux. Selon l'auteure, le processus de délimitation n'a pas encore été conclu et des études scientifiques et techniques sont encore en cours d'exécution afin de déterminer l'extension des plates-formes et définir où commence la zone internationale de fonds marins arctiques, patrimoine commun de l'humanité.

La seconde partie de cet ouvrage concerne la pertinence internationale de la coopération locale, régionale et internationale dans l'Arctique: l'analyse de l'évolution de la coopération entre les États riverains, depuis les propositions de coopération pour la paix de la région dans les années 1980 jusqu'aux coopérations pour la protection et le développement de l'environnement⁴ et des peuples autochtones. Hélas, comme le souligne l'ouvrage, le débat sur un régime juridique de patrimoine commun de l'humanité du fond marin et du sous-sol de l'Arctique est resté dans l'oubli. On observe que, dans l'Arctique, la dynamique est différente de celle mise en place en Antarctique: ici, la préoccupation est davantage tournée vers l'exploitation des ressources marines que vers la préservation de la région pour des recherches scientifiques, comme c'est le cas là-bas. Toujours dans cette seconde partie de l'ouvrage, l'auteure aborde la formation, la structure et le fonctionnement du Conseil Arctique, organe politique qui se consacre à promouvoir la coopération, la coordination et l'interaction entre les États du groupe arctique. Attentive à toutes les questions ayant cette région pour objet, Claudia Cinelli passe au crible la politique arctique de l'Union européenne, analysant le rôle joué par le Parlement européen, ainsi que la Commission européenne, et observe une présence marginale des Nations-Unies dans le déroulement des questions de coopération mises en œuvre sur l'Arctique.

⁴ Sur le régime de protection de l'environnement dans l'Arctique voir : KOIVUROVA, T. *Environmental Impact Assessment in the Arctic: A Study of International Legal Norms*, Ashgate Publishing, 2002. NOWLAN, Linda. *Arctic legal regime for environmental protection*, IUCN, 2001.

Particulièrement réussi, cet ouvrage présente un état des lieux actualisé de l'application des normes internationales, de la coexistence et de la coopération entre les "États arctiques" permettant une régulation transversale des questions relatives à la région arctique face au Droit de la Mer. Sa lecture permet à tous ceux qui s'intéressent au Droit international, chercheurs, juristes ou étudiants, une meilleure compréhension des enjeux politiques et juridiques complexes autour des frontières territoriales, aériennes et maritimes de l'Arctique grâce à la recherche minutieuse et exhaustive réalisée par l'auteure.